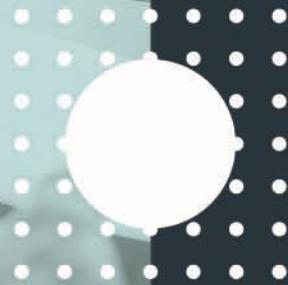




**Le
Grand Ouest
Toulousain**



BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil communautaire du 19.12.2024

Le Grand Ouest Toulousain, communauté de communes



Table des matières

1. Préambule	3
1.1. Le cadre général	3
1.2. Les éléments de contexte.....	3
2. Le budget 2024 du Grand Ouest Toulousain.....	4
2.1. La section de fonctionnement.....	4
2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre	4
Le chapitre 70 : Produits des services	4
Le chapitre 73 : Impôts et taxes	5
Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....	5
Le chapitre 74 : Dotations et participations	5
Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante	6
Le chapitre 77 : les produits exceptionnels.....	6
2.2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre	7
Le chapitre 011 : charges à caractère général.....	7
Le chapitre 012 : les charges de personnel	8
Le chapitre 014 : atténuations de produits	8
Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante	9
Le chapitre 66 : Les charges financières	9
2.2. La section d'investissement.....	10
2.2.1 Les recettes d'investissement par chapitre et opérations	10
Le chapitre 024 : Produits de cession.....	10
Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves.....	10
Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement.....	11
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées.....	11
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers	11
2.2.2 Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations	12
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées.....	12
Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours.....	12
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers	14
3. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques Génibrat.	15

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes, elle est disponible sur le site internet de la communauté.

1. Préambule

1.1. Le cadre général

Le budget primitif 2025 de la communauté de communes retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 15 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est à noter que la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain vote son budget primitif avant le vote du compte administratif et ne peut donc inscrire les excédents cumulés des années précédentes puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte administratif. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

Les recettes inscrites au budget primitif sont donc les seules recettes prévisionnelles de l'année 2025.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

1.2. Les éléments de contexte

Le budget primitif 2025 a été établi dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil communautaire le 28 novembre 2024 et dans la continuité et le respect des engagements du présent mandat affirmant la volonté de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine tout en préservant la santé financière de la communauté de communes.

Il intègre notamment trois évolutions majeures pour la communauté :

- En fonctionnement, le déploiement opérationnel de la compétence mobilités avec notamment le début du déploiement des services Vélo et des lignes de bus Tisséo.
- En investissement, la poursuite du PPI avec notamment le début des inscriptions de la Maison des Habitants Ménude, les pistes cyclables mais surtout la réalisation des arrêts de bus nécessaires aux nouveaux services Tisséo.

2. Le budget 2025 du Grand Ouest Toulousain.

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du Grand Ouest Toulousain s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 25 273 500 euros. Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2024	BP 2025	Chapitres	Crédits 2024	BP 2025
011 : Charges à caractère général	4 047 000,00	4 378 060,00	002 : Excédent repo	7 363 253,61	0,00
012 : Charges de personnel	5 800 000,00	6 000 000,00	70 : Produits des se	459 000,00	473 000,00
014 : Atténuation de produits	8 157 500,00	8 173 365,00	73 : Impôts et taxes	21 751 300,00	21 820 500,00
023 : Virement à section d'invest.	7 279 485,61	180 275,00	013 : Atténuation de	30 000,00	30 000,00
65 : Autres charges gest. courante	5 890 788,00	5 479 300,00	74 : Dotations et pa	2 970 000,00	2 925 000,00
66 : Charges financières	119 780,00	162 500,00	75 : Autres produits	35 000,00	20 000,00
67 : Charges spécifiques transfert au 6	0,00	0,00	77 : Produits except	0,00	0,00
68 : Provisions	20 000,00	0,00			
042 : Opérat. ordre entre sections	1 300 000,00	900 000,00	042 : Opérations ord	6 000,00	5 000,00
	68 / 28			139 / 777	
Total dépenses	32 614 553,61	25 273 500,00	Total recettes	32 614 553,61	25 273 500,00

2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

Pour la construction de son budget 2025, la communauté de communes a estimé prudemment ses recettes.

Le chapitre 70 : Produits des services

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
70	Produits des services	459 000,00	473 000,00	+ 14 000,00	+ 3,05%

Les produits des services regroupent :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes au travers du service commun ADS : 275 000 euros
- les régies de recettes des centres sociaux : 8 000 euros
- les recettes liées à la collecte des déchets verts : 190 000 euros

L'évolution principale de ce chapitre est portée par l'augmentation de la facturation du service commun ADS dont l'évolution des couts (inflation, GVT...) sont refacturés à l'euro aux communes.

Le chapitre 73 : Impôts et taxes

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
73	Impôts et taxes	21 751 300,00	21 820 400,00	+ 69 200,00	+ 0,32%

La communauté de communes estime une très faible hausse de ce chapitre car malgré une croissance des bases fiscales du fait de l'actualisation forfaitaire et la réalisation de nouvelles constructions, plusieurs éléments viennent en minorer les bénéfices :

- la mise en place d'une part fixe de TEOMi plus faible sur les communes bénéficiant d'une collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif une fois tous les 15 jours au lieu de chaque semaine sur le reste du territoire
- la finalisation de la mise en place de la TEOMi sur l'ensemble du territoire communautaire, c'est-à-dire en y intégrant la Ville de Fontenilles
- Les annonces gouvernementales sur le gel de la fraction de TVA que la communauté de communes reçoit en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Outre la modulation liée à la TEOMi, les taux des autres taxes restent inchangés.

Les principaux postes de ce chapitre taxes sont donc estimés comme suit :

- La fraction de la TVA nationale en compensation de la TH et la CVAE : 7 350 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 350 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18 000 euros
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 73 200 euros
- La cotisation foncière des entreprises : 3 250 000 euros
- La taxe sur les surfaces commerciales : 390 000 euros
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 375 000 euros
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7 900 000 euros
- L'attribution de compensation perçue de la part de la Région : 954 300 euros

Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
013	Atténuations de charges	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00 %

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues par la communauté de communes du fait des remboursements d'indemnités journalières.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
74	Dotations et participations	2 970 00.00	2 925 000.00	- 45 000.00	+ 1,52%

Ce chapitre regroupe les dotations et participations versées par l'Etat, Citéo et la Caisse d'allocations familiales.

Les dotations d'Etat sont envisagées comme stable et les subventions de la CAF en hausse du fait du déploiement de nouveaux services (Maison des Habitants de Fontenilles) ou actions (coordination CTG). En revanche, les subventions perçues de la part de la Région et l'ADEME sont estimées en baisse car si de nouveaux financements de la compétence mobilités sont inscrits, les subventions reçues pour la mise en place de la TEOMi sont quasiment soldées.

Les principaux postes de recettes s'établissent donc comme suit :

- Etat : dotations d'intercommunalité, dotation de compensation, FCTVA sur le fonctionnement, compensations des réformes successives : 2 110 000 euros
- CITEO : 300 000 euros
- Caisse d'Allocations Familiales au titre des centres sociaux : 390 000 euros
- ADEME (subvention TEOMi et mobilités) 100 000 euros

Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	20 000,00	- 15 000.00	- 42,86%

Le chapitre 75 est anticipé comme stable. Les recettes perçues concernent ici certains reversements spécifiques des filières de recyclages. Les sommes perçues ont été réajustées pour mieux tenir compte des sommes effectivement perçues en 2024.

Le chapitre 77 : les produits exceptionnels

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0.00	0,00%

Il n'y a pas de produits exceptionnels anticipés.

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
011	Charges à caractère général	4 047 000,00	4 378 060,00	+ 331 060,00	+ 8,18%

Les charges à caractère général sont inscrites en hausse en 2025 du fait notamment d'une augmentation des budgets des services liés au déploiement des services mobilités et au développement des actions en faveur de l'environnement et du développement économique. La communauté de communes prévoit également une augmentation de l'entretien des routes dont elle à la gestion.

Enfin, à la demande de la trésorerie, les dépenses d'entretien des ZAE, auparavant portées par le budget annexe, ont été réintégrées au budget principal.

L'ensemble des dépenses sont ventilées par services gestionnaires comme suit :

Service	Budget 2025
Juridique - marchés publics	35 000
Centres sociaux	121 700
Espace France Services	5 000
Direction services population	40 000
Voirie	450 000
Matériel communautaire	8 800
Bâtiments	271 900
Fluides	374 000
Entretien des ZAE	140 000
OM	1 454 500
Protection environnement et transition énergétique	64 000
Mécanique	140 000
Aires d'accueil	30 000
Urba-ADS-Planification	45 000
Mobilités	125 000
Logement	50 400
Développement économique	62 760
Informatique	283 890
Communication	107 810
Culture animations	28 000
Direction générale	60 000
RH - 011	53 000
Administration générale / Finances	174 500
Dépenses imprévues	252 800
	4 378 060

Le chapitre 012 : les charges de personnel

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
012	Charges de personnel	5 800 000,00	6 000 000,00	+ 200 000,00	+ 3,45%

Cette augmentation s'explique tout d'abord par l'impact des mesures gouvernementales annoncées dans les lois de Finances et notamment les hausses de cotisations anticipées sur la CNRACL et l'URSAFF auquel s'ajoute les effets du Glissement Vieillesse Technicité.

Ces dépenses sur lesquelles la communauté n'a pas de prises représente environ 140 000 euros de la hausse attendues.

En complément, la communauté de communes poursuivra son engagement contre la précarité dans l'emploi public en stagiairisant des agents contractuels et maintiendra le déploiement des actions de formation et qualité de vie au travail qu'elle a initié en 2024.

Par ailleurs, les projets portés par la collectivité impliquent qu'elle puisse se doter des moyens humains nécessaires à leurs bonnes mises en œuvre.

- Les projets de service vélos et d'autopartage impliquent le recrutement de **deux chargés de mission**
- L'engagement de la collectivité dans le Contrat Local de Santé impose le recrutement d'un **coordonnateur de santé** (ce poste est financé par l'ARS)
- La volonté d'inscrire durablement les engagements de la collectivité en matière de transition écologique nécessite la création **d'un conseiller en énergie partagée** (poste financé par l'ADEME)

Enfin, le projet de création d'une Maison des Habitants à Fontenilles, dont la CAF a déjà validé les éléments de préfiguration, implique le recrutement d'un **responsable de centre social** (poste financé par la CAF).

Enfin, la collectivité continue de doter les services, des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement et au déploiement de ses nouveaux projets. Cela représente, en 2025, deux recrutements supplémentaires :

- **1 développeur économique**
- **1 chargé de communication**

Le chapitre 014 : atténuations de produits

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
014	Atténuations de produits	8 157 500,00	8 173 365,00	+ 15 865,00	+ 0,19%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes : 6 047 000,00 euros
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources : 2 061 365,00 euros
- Une provision pour imprévus : 65 000,00 euros

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
65	Autres charges de gestion courante	5 885 788,00	5 479 300,00	- 406 488,00	- 6,91%

La réduction des charges de gestion courante s'explique principalement par le moindre subventionnement des budgets annexes ZAE du fait du transfert des dépenses vers le chapitre 011 du budget principal. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Subventions aux budgets annexes : 50 000 euros
- Participations aux syndicats et associations : 532 500 euros
- Cotisation à DECOSET : 3 000 000 euros
- Cotisation à Tisséo collectivités : 1 336 842 euros

Les autres postes concernent les indemnités des élus, les subventions aux associations, les reversements au Muretain Agglo pour la gestion de l'aire d'accueil de Frouzins-Plaisance du Touch, des frais de logiciels et une provision pour imprévus.

Le chapitre 66 : Les charges financières

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
66	Charges financières	119 780,00	162 500,00	+ 42 270,00	+ 35,67%

Les charges financières seront en hausse du fait d'écritures de régularisation d'intérêts courus non échus à intégrer.

2.2. La section d'investissement

La section d'investissement du Grand Ouest Toulousain s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 928 800,00 euros. Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses qui permettent à la communauté de communes d'accroître son patrimoine avec notamment les dépenses d'équipement ou le remboursement du capital de la dette.

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION D'INVESTISSEMENT 2025					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2024	BP 2025	Chapitres	Crédits 2024	BP 2025
001 : Solde d'exécution d'investiss	0,00	0,00	001 : Solde d'exécution investisse	1 875 167,18	
020 : Dépenses imprévues d'inves	0,00		021 : Virement de la section de fo	7 279 485,61	180 275,00
040 : Subv d'invest. transférées co	6 000,00	5 000,00	024 : Produits de cession	35 000,00	
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	040 : Amortissement des immobil	1 300 000,00	900 000,00
204 : fonds de concours	360 000,00	0,00	041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
20 : Immobilisations incorporelles					
21 : Immobilisations corporelles	11 397 014,30	8 915 750,00	10222 : FCTVA	350 000,00	350 000,00
23 : Travaux en cours			1068 : Excédent de fonctionneme	0,00	
26 : Participations	53 452,00		13: Subventions	464 778,00	332 000,00
16 : Remboursement d'emprunt	513 037,00	408 050,00	16 : Emprunts	1 025 072,51	7 566 525,00
4581 : Opérations sous mandat - D	500 000,00	500 000,00	4582 : Opérations sous mandat - F	500 000,00	500 000,00
	0,00				
Total dépenses d'investissement	12 929 503,30	9 928 800,00	Total recettes d'investissement	12 929 503,30	9 928 800,00

2.2.1 Les recettes d'investissement par chapitre et opérations

Le chapitre 024 : Produits de cession

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
024	Produits de cession	35 000,00	00,00	0.00	- 100,00 %

La commune n'anticipe pas de recettes de cession en 2025.

Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
10	Dotations	350 000,00	350 000,00	0.00	0,00%

Les estimations en matière de FCTVA sont évaluées prudemment en fonction des dépenses d'investissements inscrites au budget 2025 en intégrant également la baisse du taux de compensation qui est actuellement en débat au parlement.

Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
13	Subventions	464 778,00	232 000,00	- 232 778.00	- 50,08%

Le chapitre 13 regroupe les subventions du pool routier et les subventions d'équipements pour lesquelles la communauté de communes déjà reçu les arrêtés de notification de la part des financeurs. Cette année, seules les subventions attendues du pool routier ont été inscrite.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
16	Emprunts	1 025 072, 51	7 566 525,00	+ 6 541 459.49	+ 638,15%

Du fait de l'adoption du budget en décembre, les excédents reportés ne peuvent pas être inscrits au budget primitif. Un emprunt d'équilibre est donc inscrit à hauteur de 7 566 525 euros, celui-ci sera minoré lors l'arrêté des comptes et la présentation du budget supplémentaire.

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
4582	Opérations pour compte de tiers	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2.2.2 Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

Le budget d'investissement 2025 est établi, en dépenses, par opérations.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
16	Emprunts	513 037,00	408 050,00	- 104 987,00	- 25.73%

Du fait de la clôture d'un emprunt et de la trajectoire d'extinction de la dette, le remboursement en capital des emprunts est attendu en baisse.

Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
20	Immobilisation incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	11 397 014,30	8 915 750,00	- 2 481 264,30	- 27.83%
23	Travaux en cours				

Du fait de l'absence des excédents reportés, les réserves financières pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissements ne sont pas retranscrites et seront inscrites lors de l'adoption du budget supplémentaire. Les sommes inscrites en investissement correspondent aux projets d'investissements de la communauté de communes pour l'année 2025 et connaissent une baisse par rapport au budget total de 2024 mais une hausse par rapport au budget primitif de 2024 puisqu'en décembre 2024, les dépenses d'équipements inscrite représentaient un montant de 5 600 819,51 euros.

Au sein de ces dépenses il convient de distinguer :

- D'une part les investissements courants qui intègrent les enveloppes d'investissements récurrents de la collectivité et les projets d'ampleur mesurée qui sont arbitrés chaque année (1 343 000,00 euros).
- D'autre part les inscriptions liées aux investissements prévus dans la programmation pluriannuelle du mandat (7 572 750,00 euros)

Les investissements courants et projets annuels

Regroupés dans une seule opération, ils se répartissent, par service gestionnaire, comme suit :

ENVELOPPES RECURENTES		PROJETS SUPPLEMENTAIRES 2025	
SERVICES	ENVELOPPE	DEMANDES SPECIFIQUE 2025	DETAIL
DG - Autres	50 000	0	
Ressources Humaines	20 000	0	
Espace France Services	2 000	0	
Communication	10 000	-10 000	Pas de demandes de budget inv. Pour 2025
Culture - Animations	0	0	
Matériel communautaire	25 000	0	
Bâtiments	80 000	80 000	Travaux MDH de Fontenilles
Urbanisme - ADS - Planification	50 000	0	
Mobilités	0	0	Dépenses portées par le PPI
Développement économique	30 000	0	
Papi	17 000	27 000	Les états 2023 à 2025 non réclamés
Aires d'accueil gens du voyage	30 000	20 000	Armoire de sectionnement électrique complémentaire
Transition énergétique	5 000	0	
Collecte des ordures ménagères	250 000	0	
Mécanique	250 000	0	
Informatique-télécommunications	55 000	0	
MOE Voirie	275 000	7 000	Repérage réseaux - analyse amiante
Ouvrages d'art	20 000	30 000	diagnostics
Centres sociaux	20 000	0	
Total	1 189 000	154 000	

Les principales réalisations prévues dans le cadre de ces dépenses concernent les travaux d'aménagements de la maison des habitants de Fontenilles au sein du bâtiment de la Média-Ludo de Fontenilles.

Les autres gros postes de dépenses correspondent au renouvellement du matériel communautaire notamment à la collecte (bacs, badges TEOMi...).

Les investissements dans le cadre du PPI :

Pour mémoire, le PPI actualisé a été présenté en conseil communautaire le 28 novembre 2024 à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Les crédits budgétaires 2025 du PPI sont les suivants :

Services	BP crédits 2025
PLUi	150 000,00
Construction Centre social Plaisance Ménude	500 000,00
Travaux routiers	2 750 000,00
Pistes cyclables	600 000,00
Composteurs / biodéchets	30 000,00
Colonnes enterrées	167 000,00
Mobilités	575 750,00
Réhabilitation pole environnement et siège	1 000 000,00
Réalisation Arrêts de bus	1 800 000,00
Total	7 572 750,00

Les principales opérations d'investissements inscrite sur ce budget concernent tout d'abord la construction du centre social de la Ménude à Plaisance du Touch.

Du point de vue la planification, les travaux de réalisation du PLUi se poursuivront et en matière de mobilités, la communauté de communes prévoit la réalisation de nombreuses dépenses pour l'installation des services vélos et autopartage, pour la réalisation des arrêts de bus et la réalisation de pistes cyclables.

Des enveloppes sont également prévues pour la réalisation de travaux de voirie. En 2025, la communauté prévoit ainsi d'engager :

- La réhabilitation de la rue du 11 novembre à Plaisance du Touch,
- La participation de la communauté de communes au réaménagement du centre Bourg à Fontenilles
- L'aménagement du centre bourg à Lévigac
- La réhabilitation du chemin du Levant à la Salvetat Saint Gilles

La communauté de communes continuera également à équiper le territoire en points d'apports volontaires pour les déchets et en composteurs collectifs.

Enfin, les premières dépenses pour la réorganisation et la réhabilitation thermique des bureaux environnement et du siège de la communauté sont également inscrites.

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
4581	Opérations pour compte de tiers	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

3. Le Budget Annexe – Zones d’activités économiques Génibrat.

Du fait de la vente des dernières parcelles sur la zone de la Ménude, la communauté de communes peut clôturer le budget annexe ZAE historique. Elle ne conserve donc que le budget pour la zone de Génibrat

L’ensemble des dépenses d’entretien et de commercialisation sont estimés à 50 000 euros équilibrés par un versement du budget principal du même montant. Si des travaux s’avèrent nécessaires, ils feront l’objet d’inscriptions budgétaires ultérieures.

BA GENIBRAT : BP 2025 - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2024	BP 2025	Chapitres	Crédits 2024	BP 2025
002 : Déficit reporté de fonctionnement	352 887,40		002 : Excédent reporté fonctionnement	0,00	
011 : Charges à caractère général	20 000,00	50 000,00	70 : Produits des services	0,00	0,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	10,00	74 : Dotations et participations	372 887,40	50 000,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00	0,00	75 : Autres produits de gestion courante	10,00	10,00
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	0,00	0,00		0,00	
023 : Virement à section d'investissement	0,00			0,00	
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	0,00	0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 71355	0,00	0,00
Total dépenses	372 897,40	50 010,00	Total recettes	372 897,40	50 010,00